

VILLE d'ESBLY  
DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE



CANTON DE SERRIS  
Arrondissement de Torcy  
77450

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 76/12-2025

-oOo-

### SÉANCE DU MARDI 09 DÉCEMBRE 2025

DATE DE CONVOCATION : 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE 2025

DATE D'AFFICHAGE : 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE 2025

-oOo-

**OBJET : CONVENTION RELATIVE AUX MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DE PRESTATIONS DE SERVICES INFORMATIQUES POUR LA SOLUTION LOGICIELLE OXALIS/EXPERT ET DU GUICHET NUMÉRIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME**

Rapporteur : Monsieur Ghislain DELVAUX

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 09 décembre, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie d'Esblly à 19h30 en séance publique, salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Ghislain DELVAUX, Maire d'Esblly.

**NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29**

**NOMBRE DE PRÉSENTS : 22**

**NOMBRE DE VOTANTS : 26**

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M. Ghislain DELVAUX, Mme Alexandra HUMBERT, M. David CHARPENTIER, Mme Valérie LEPOIVRE BACQUET, M. Charles CAÏUS, Mme Clotilde TEMPLIER, M. Fabien REYNARD, Mme Corinne CESARIN, Mme Karine NOWICKI (*arrivée à 19h40*), M. Francesco PITARI, M. Brice COUSIN, Mme Pandora CHARANSOL, M. Jean-Jacques RÉGNIER, Mme Thérèse ROCHE, Mme Martine BOUCHER, Mme Monique PIAT, M. Antoine BOHAN, M. Michel GAMBOTTI, M. Jean-Luc DUPIEUX, Mme Marie-Gladine BETON, Mme Patricia LHUILLIER et M. Frédéric BARJAUD.

**ONT DONNÉ POUVOIR** :

- Mme Sophie LABAS à Mme Pandora CHARANSOL
- M. Daniel LAGORCE à M. Francesco PITARI
- Mme Cécile DESAINTPAUL à M. Ghislain DELVAUX
- M. Jean-Luc HAMEL à Mme Clotilde TEMPLIER.

**ABSENTS** : M. Jean-Luc GARNIER, Mme Estelle LAROYE et M. Julien GENTY.

*Formant la majorité des membres en exercice.*

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Monsieur David CHARPENTIER a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

-oOo-

Dans le cadre de la mise à disposition par Val d'Europe Agglomération d'un service dédié à l'instruction des actes relatifs au droit des sols qui vient en aide aux communes, Val d'Europe Agglomération a acquis le logiciel OXALIS de la société OPERIS en 2018 et proposé une mutualisation aux dix communes du Val d'Europe et la mise en place du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme en 2021.

Cette solution matérielle mutualisée pour l'agglomération et ses dix communes ainsi que les prestations de services communs et/ou individualisables, portant en l'espèce sur les prestations de services informatiques (achat de licences, installations et paramétrage, frais de formation, maintenance...) sont refacturés aux communes pour la part les concernant.

Le marché public relatif aux prestations de service informatiques pour la solution logicielle OXALIS/EXPERT et la mise en place du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) doit être renouvelé pour le 1<sup>er</sup> janvier 2026 dans le cadre d'une procédure négociée, compte tenu de l'exclusivité de la société OPERIS concernant le logiciel OXALIS/EXPERT. Ce marché permettra ainsi la continuité de la solution OXALIS/EXPERT notamment en termes de maintenance et d'évolution du logiciel ainsi que le cas échéant le déploiement de nouveaux modules.

Dans ce contexte, il est nécessaire de convenir des modalités de prise en charge et du reversement à Val d'Europe Agglomération par la commune d'Esbly des dépenses relatives à l'exploitation de la solution OXALIS la concernant.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la décision n°90-2020 du 18 juin 2020 du Président de Val d'Europe Agglomération approuvant une convention de groupement de commandes, autorisant le lancement de la consultation et la signature du marché lié aux prestations de services informatiques pour la solution logicielle OXALIS et la mise en place du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme ;

**VU** la délibération n° 36/06-2020 du 30 juin 2020 du Conseil municipal pour l'adhésion à un groupement de commandes pour la réalisation de prestations de services informatiques pour la solution logicielle OXALIS et la mise en place du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme ;

**VU** la convention n°120-2020 du 9 novembre 2020 de groupement de commandes relative à la réalisation des prestations de services informatiques pour la solution logicielle OXALIS et la mise en place du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme

**VU** la délibération n° 25-10-09 du 9 octobre 2025 du Conseil Communautaire de Val d'Europe Agglomération approuvant les conventions, à signer avec les communes, relatives aux modalités de prise en charge des prestations des services informatiques pour la solution logicielle OXALIS/EXPERT et du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme ;

**CONSIDÉRANT** la convention conclue pour une période initiale du 3 juin 2025 au 31 décembre 2025 (prestations liées à l'exécution du marché 21-08 de Val d'Europe Agglomération) puis pour une seconde période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2026 avec reconduction annuelle tacite possible trois fois jusqu'au 31 décembre 2029 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, À L'UNANIMITÉ ;**

- **APPROUVE** la convention entre Val d'Europe Agglomération et la commune relative aux modalités de prise en charge de prestations de services informatiques pour la solution logicielle OXALIS/EXPERT et du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme ;

- **AUTORISE** le Maire, ou un adjoint délégué, à signer ledit avenant et tous documents relatifs et connexes à cette convention.

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

Le secrétaire de séance,



David CHARPENTIER.



Le Maire,



Ghislain DELVAUX.

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois, à compter :*

de sa réception en Sous-Préfecture le : **17 DEC. 2025**

de sa publication ou affichage le : **17 DEC. 2025**

Envoyé en préfecture le 17/12/2025

Reçu en préfecture le 17/12/2025

Publié le



ID : 077-217701713-20251209-76\_12\_2025\_DEL-DE

